

Procès-verbal de l'assemblée générale du SASDOVAL du 28 juin 2023 à 19h30 Salle du Conseil de ville, 2610 Saint-Imier

Président : M. Th. Spring
Secrétaire du PV. : Mme M. Girard
Sont présents : 27 personnes, selon liste de présence
Absent excusé : M. Fabien Chapatte

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Compte-rendu de l'assemblée générale du 22 juin 2022
4. Parole au Président
5. Rapport annuel de la Direction
6. Comptes 2022
 - a) rapport des comptes 2022
 - b) rapport de l'organe de révision 2022
 - c) approbation des comptes 2022 et décharge au comité
7. Election de l'organe de révision
8. Budget 2024
 - a) présentation du budget 2024
 - b) approbation du budget 2024
9. Démissions/Elections du comité
10. Fixation des cotisations
11. Divers

L'assemblée a été convoquée par voie de presse, dans la Feuille d'Avis du district de Courtelary le vendredi 2 juin 2023, et par invitations personnelles pour les membres. Les membres collectifs ont reçu, par courrier, tous documents utiles.

Le rapport d'activité et le budget sont à disposition de chacun dans la salle.

M. Spring donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Accueil

Le président salue et remercie les personnes présentes.

2. Nomination du scrutateur

M. Spring rappelle le fonctionnement des votes, à savoir deux voix pour les membres collectifs (cartons rouges) et une voix pour les membres individuels (cartons bleus).

MM : Karim Grassa et Luc Ummel sont nommés scrutateurs.

19 des personnes présentes ont le droit de vote, dont 8 membres individuels et 11 membres collectifs (2 voix).

La majorité simple est fixée à 16 voix.

3. Compte-rendu de l'assemblée générale du 22 juin 202

Aucune des personnes présentes ne requiert la lecture du PV qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée sans modification. Remerciements à son auteure. M. Spring indique que le PV de l'AG 2022 est disponible sur le site internet du SASDOVAL, à l'adresse suivante : sasdoval.ch/association.

4. Parole au Président

Les services et les organisations doivent constamment se remettre en question au gré des changements que l'on juge bon de nous imposer, contrat après contrat.

Après avoir obtenu ce qui nous semblait être un répit de 4 ans, il nous faut à nouveau réfléchir à de nouvelles structures d'organisation. Cette année, ce sont les périmètres qui sont remis en cause. Le canton souhaite en effet un seul interlocuteur pour l'ensemble des services de soins à domicile du Jura bernois. Les directions et comités des 6 services ont décidé de définir ensemble le futur d'une organisation régionale. Ainsi, un regroupement a été créé sous forme de société simple. Ce dernier s'intitule SADJB. Le but est de mettre en commun nos forces et le vœu premier du groupe est de garder une proximité régionale à tous les services.

Remerciements à l'ensemble du personnel ainsi qu'au comité.

5. Rapport annuel de la Direction

Arrivé en décembre 2022, l'accueil du directeur été optimal et les activités courantes maintenues aisément grâce à la parfaite maîtrise du quotidien par les équipes.

Les moments importants de l'activité de 2022 sont les suivant :

- Le groupement SADJB se forme. Les comités et directions des services de soins à domicile du jura bernois ont adopté une position proactive afin de rechercher les synergies possibles en lien avec la demande de la DSSI pour une diminutions des zones de desserte respectivement des interlocuteurs pour certaines régions données.
- Le SASDOVAL a été particulièrement actif dans le domaine de la formation. A la fois pour répondre à l'obligation de formation mais surtout pour faire face à la pénurie de personnel dans les soins. Les formations au personnel ont quant à elle permis de répondre aux besoins des prestations et à une meilleure organisation par l'uniformisation des pratiques.
- Le progiciel de gestion intégrée est d'ores et déjà très bien maîtrisé et assure un bon suivi des dossiers et des activités.

- Le départ de la Directrice Madame Schoos, après 13 ans, a été un moment marquant et chargé d'émotion pour l'ensemble du service.

Le volume de prestations 2022 continue sa progression au regard des années précédentes. Pour la première fois en 2022, le total d'heures de soins technique (OPAS-B) dépasse le total de soins de base (OPAS-C). Le contexte actuel, avec de plus en plus de soins effectués en ambulatoire ainsi que des durées de séjours hospitaliers plus courtes, contribue certainement en partie à cette évolution.

Selon les chiffres, le public cible du SASDOVAL reste les plus de 65 ans qui constituent presque les quatre cinquièmes du total des clients pour 2022.

Voici encore quelques chiffres emblématiques de l'activité du SASDOVAL :

- Entre 17 et 25 collaborateurs sillonnent le Vallon 365 jours sur 365 pour dispenser leurs prestations de 6h00 à 23h00.
- La moyenne kilométrique de nos 13 véhicules est de 23'000 km/année.
- La durée totale d'accompagnement des élèves dispensées par nos formateurs, toutes professions confondues, correspond à 182 semaines pour l'année 2022. (Hors apprentis)

Pour 2022 nous souhaitons féliciter et remercier :

- Nos jubilés, Monsieur Fix (15 ans), Madame Jeanneret (15 ans), Madame Ogi-Gocalves (20 ans), Madame Oppliger (20 ans) et Madame Mamie (25 ans).
- Le comité, Monsieur Spring, Monsieur Droxler, Madame Argenio et Monsieur De Marco Samuel
- L'ensemble des membres de l'association
- L'ensemble des collaborateurs

Les perspectives pour le SASDOVAL restent en lien avec la stratégie de santé cantonale 2020-2030. Le SASDOVAL va promouvoir la recherche, le développement et l'innovation en fournissant des prestations de qualité et en continuant de participer activement à la formation. Au travers d'une volonté d'économicité et de transparence nous entendons participer à la maîtrise des coûts. Par un travail de réseau intensifié, nous souhaitons contribuer à la mise en place progressive de soins intégrés nécessaires selon nous pour nos prises en charges à domicile, notamment en termes de sécurité.

6. Comptes 2022

a) Rapport des comptes 2022

Mme Rubeli présente les comptes 2022 figurant dans le rapport d'activité remis lors de l'assemblée.

Conformément au nouveau contrat de prestation 2022-2025 conclu avec le canton, les comptes 2022 doivent respecter les Swiss GAAP RPC, ce qui n'était pas le cas jusqu'en 2021 puisque ce sont les règles du Code des obligations qui étaient appliquées. Conformément aux Swiss GAAP RPC, le bilan de l'exercice 2021 a également dû être présenté selon ce nouveau référentiel. Le changement majeur pour le SASDOVAL avec l'application de ces nouvelles normes concerne les réserves latentes qui ont toutes été dissoutes puisque plus admises.

Bilan

Le total du bilan 2022 se monte à CHF 2'184'760. La composition de l'actif circulant est comparable à l'année précédente. Les liquidités (1'151'627) sont en légère hausse. Dans les créances de livraison et prestations (203'569) figurent les postes ouverts débiteurs au 31.12. Les autres créances à court terme (348'997) sont composées principalement du solde de subvention à recevoir, moins important qu'en 2021 et de créances d'assurances sociales.

Dans les stocks et prestations non facturées (210'724) figurent le stock de matériel ainsi que les prestations de décembre 2022 à facturer. En 2021 le stock de matériel était plus important puisqu'il y avait en stock une grande quantité de matériel de protection lié au Covid. Les actifs transitoires (34'587) se composent principalement de frais payés d'avance notamment la prime pour l'assurance véhicules. Les immobilisations (235'256) regroupent le matériel de bureau, l'équipement informatique et les véhicules. En 2022 les investissements se sont limités au remplacement de la centrale téléphonique et de deux véhicules.

Concernant le passif, figurent dans les engagements à court terme les créanciers (16'956), les autres dettes (22'237) composées principalement de l'impôt à la source dû et des soldes dus aux assurances sociales et enfin les passifs transitoires (120'174) dans lesquels figurent principalement la provision pour heures supplémentaires et vacances dues. La baisse des engagements à court terme par rapport à 2021 est due à la baisse de la provision pour heures supplémentaires et vacances ainsi qu'à la baisse des montants dus pour l'impôt à la source et les charges sociales. Dans les engagements à long terme, les provisions ont été entièrement dissoutes puisqu'elles n'étaient pas justifiées selon les RPC. Concernant la variation du capital des fonds (631'588), ceux-ci ont été utilisés en 2022 pour l'achat d'un matelas anti-escarres, l'amortissement du véhicule offert par la Fondation Flueckiger et pour quelques activités et cadeaux en faveur du personnel. Enfin figure au passif le capital d'organisation (1'393'805). La variation par rapport à l'exercice précédent correspond au report du résultat 2022.

Compte d'exploitation

Les produits d'exploitation se montent à CHF 4'094'683 et sont composés des dons (28'659), subventions (1'618'069), produits de facturation (2'443'955) et cotisations des membres (4'000). Le nouveau contrat de prestations du canton implique des modifications de rétribution par rapport à 2021 mais il est globalement plus favorable que le précédent. Les subventions pour 2022 sont donc plus importantes. Concernant les recettes de facturation, l'activité au niveau des soins a été plus haute en 2022, ce qui implique également une augmentation des recettes. Concernant les charges d'exploitation pour CHF 4'096'005, elles sont en augmentation par rapport à 2021 principalement à cause de l'augmentation des frais de personnel (3'609'427) (augmentation générale des salaires et augmentation de l'effectif). On constate également une augmentation des frais de véhicules due à l'augmentation du prix de l'essence et du nombre de kilomètres parcourus. Les amortissements sont également en hausse à cause des investissements faits en 2021 dans l'informatique. Les charges informatiques elles diminuent puisqu'en 2021 nous avons utilisé durant 6 mois les nouveaux logiciels mais encore l'ancien.

Le résultat d'exploitation est donc une perte de CHF 1'322 contre 67'750 en 2021. L'amélioration du résultat s'explique principalement par le contrat de prestations plus favorable mais aussi par la hausse des soins techniques au détriment des soins de base. S'ajoutent ensuite le résultat financier et le résultat exceptionnel très important à cause des réserves dissoutes pour l'adaptation aux Swiss GAAP RPC. Le bénéfice avant variation des fonds se monte à CHF 324'759 dont CHF 24'341 découlent du capital des fonds. L'allocation au capital d'organisation se monte donc à CHF 300'418.

Dans les comptes figurent ensuite le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital pour 2022 et 2021 puis l'annexe.

Un membre demande si nos charges ont augmenté en raison de l'inflation et comment nous y avons fait face. Réponse : En 2022 on ne voit pas d'augmentation générale significative car il y a des augmentations sur certains postes (par ex. : énergie) compensés par des diminutions

sur d'autres (par e.x : arrêt des mesures de protection Covid). Aujourd'hui nous ne pourrions pas répercuter les charges de l'inflation directement sur les factures clients car nos prestations sont forfaitaires selon un catalogue défini. Ce dernier est renégocié annuellement entre le canton, les associations de soins à domiciles et les associations des caisses maladies. L'adaptation des tarifs est alors toujours en retard au regard des coûts au moment.

b) Rapport de l'organe de révision 2022

Les comptes 2022 ont été vérifiés par l'organe de révision en la personne de M. Morf, représentant de Ficonom SA.

M. Morf procède à la lecture de son rapport.

c) Approbation des comptes 2022 et décharge au comité

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et la décharge au comité est donnée.

7. Election de l'organe de révision

M. Spring propose la réélection de Ficonom SA, représentée par M. Morf.

Sa réélection est acceptée à l'unanimité.

8. Budget 2024

a) Présentation du budget 2024

Le budget est remis à toutes les personnes présentes.

Pour le budget 2024 pas de changements majeurs par rapport à 2023. Pour rappel, le contrat de prestations avec le canton est valable pour quatre ans soit de 2022 à 2025.

Concernant les recettes, elles se composent principalement des recettes des prestations de soins (CHF 2'387'000) et des subventions cantonales (CHF 1'687'000). L'activité est estimée à environ 33'700 heures annuelles, ce qui correspond à l'activité 2022. Toutefois la répartition par type de soins est un peu différente. La tendance est à la hausse des soins techniques au détriment des soins de base. De plus, les heures LAMal augmentent et les soins LAA diminuent. Ce changement implique une baisse des recettes de facturation mais en contrepartie une hausse des subventions. Concernant les subventions, le contrat 2023 sera toujours valable en 2024, hormis une légère variation des rétributions, il ne devrait donc pas y avoir de changements. Dans les recettes figurent encore les pertes sur débiteurs (-CHF 5'000), les recettes de matériel (CHF 15'000), les cotisations des membres (CHF 4'100) et les dons (CHF 17'500). Le total des produits d'exploitation est de CHF 4'105'600.

Quant aux charges, les salaires (CHF 3'166'500) ont été estimés selon la dotation actuelle soit 44.5 EPT dont 3.5 apprentis. De plus, une enveloppe de CHF 50'000 est prévue pour la progression annuelle et les éventuelles modifications de dotation. Les charges sociales (CHF 512'000) sont en lien avec les salaires. Dans les autres frais de personnel (CHF 39'500) se trouvent les frais de formation, de recrutement, de stagiaires et les autres frais. Les frais de matériel (CHF 40'000) sont à nouveau relativement stables depuis la fin de la crise Covid. Les

frais de transports (CHF 129'000) sont stables également, la flotte est toujours de 13 véhicules. Les frais de locaux (CHF 64'500) sont en légère baisse suite à la baisse du loyer. Les frais administratifs, informatiques et publicitaires (CHF 168'500) sont par contre en légère augmentation principalement à cause de l'augmentation des frais informatiques. En effet, le parc va être légèrement augmenté et un nouveau contrat de maintenance a dû être conclu. Le reste de ces frais administratifs étant comparable aux années précédentes, tout comme les frais d'entretien et petites acquisitions (CHF 6'000) ainsi que les frais d'assurances et taxes (CHF 10'000). Enfin figurent encore dans les charges les amortissements (CHF 82'000), en légère hausse à cause de l'augmentation des amortissements véhicules dues à la hausse des prix des automobiles. Les charges d'exploitation se montent donc à CHF 4'218'000, le résultat d'exploitation est donc une perte de CHF 112'400 à laquelle s'ajoute encore le résultat financier de -CHF 500 soit une perte annuelle de CHF 112'900.

Aucune question ni remarque.

b) Approbation du budget 2024

Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

9. Démissions/Elections du comité

Le Président annonce les admissions de MM. Cyril Hug et Hugo Figueiredo au sein du comité du SASDOVAL. Il leur adresse ses remerciements puis, les nouveaux membres se présentent brièvement à l'assemblée.

M. Spring rappelle la composition actuelle du comité à savoir : Mme Maryse Argenio, MM. Alain Droxler, Samuel de Marco, Cyril Hug, Hugo Figueiredo et lui-même.

10. Fixation des cotisations

La cotisation individuelle est fixée à CHF 20.– et la cotisation collective à CHF 100.–.

Les tarifs sont acceptés à l'unanimité.

11. Divers

Un membre de l'assemblée demande si la stratégie du canton ne serait-elle pas au final de fusionner les 6 services de soins à domicile du Jura bernois ? Th. Spring et A. Droxler répondent que la fusion n'est pas une obligation et pas un souhait pour le groupement. On ne connaît pas la stratégie du canton mais ce qu'on sait, c'est qu'ils souhaitent un seul interlocuteur.

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire du PV
Manon Girard